

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Renée Lemay

<https://www.cadre21.org/membres/a9242d872508fd7ae9304397>

Date d'obtention : 2023-11-07 23:20:30

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre la démarche présentée dans la trousse sauf si c'est un acte malveillant, je dois confisquer le cellulaire et appeler la police. Je ne dois jamais consulter l'appareil électronique pour vérifier le contenu à la recherche des photos, car c'est considéré comme de la pornographie juvénile. Je ne suis pas mandataire de la police. Si un adulte vient me voir pour me parler que son enfant pourrait être victime de sextage, je dois le diriger vers le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront légales et structurées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que je rencontre chaque jeune individuellement et que les étapes sont bien respectées dans le processus.